**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

**Band:** 114 (2011)

**Artikel:** A propos d'arbres remarquables en forêt jurassienne

Autor: Eschmann, Patrice

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-684617

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# A propos d'arbres remarquables en forêt jurassienne

## Patrice Eschmann

Dans le cadre de l'année internationale de la forêt 2011, l'Office de l'environnement a initié un recensement clairement non exhaustif d'arbres remarquables situés en forêt jurassienne. Pour chacun des arbres retenus, une fiche descriptive est disponible en format électronique sur son site internet l'. Outre l'objectif évident de veiller à leur conservation durable, la démarche vise surtout à donner l'envie au public de partir à la rencontre de ces arbres.

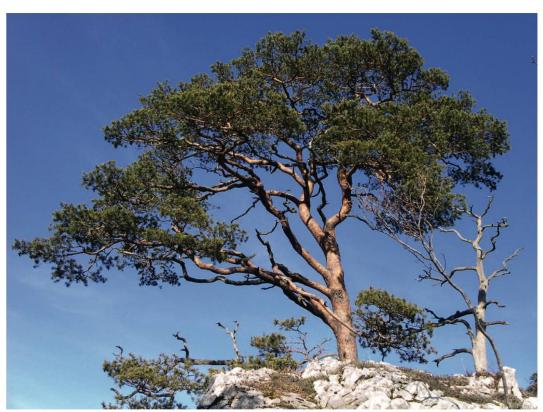
Du fait que les Nations Unies ont déclaré 2011 l'année internationale de la forêt (ill.1), l'Office cantonal de l'environnement ne pouvait manquer de saisir la plateforme médiatique qui allait indubitablement s'établir. Il est vrai que la vulgarisation et le conseil font partie intégrante de la mission du service forestier cantonal, et sont donc déjà réalisés de manière régulière. Une telle année internationale entraîne toutefois un renforcement marqué des manifestations réalisées et du contact avec le public. Dans un contexte de ressources humaines limitées, le concours d'un civiliste et d'un stagiaire en formation a permis de concrétiser un projet consacré aux arbres forestiers remarquables<sup>2</sup>.

## Démarche

La vulgarisation envers le grand public s'effectue traditionnellement par une visite en forêt, conduite par un spécialiste. Cette approche paraissait clairement insuffisante et peu novatrice dans le cadre d'une année internationale consacrée à la forêt. Le canton a donc recherché une action plus marquante et pérenne. Réalisé pour le printemps 2011, un tel projet phare devait mettre la forêt jurassienne au premier plan. Le canton a ainsi retenu l'idée d'un recensement d'arbres remarquables présents en forêt. Un tel panel d'arbres particuliers devait pouvoir être présenté et conservé à long terme. Un objectif complémentaire du projet était d'inviter les Jurassiennes et les Jurassiens à se rendre en forêt pour découvrir ces arbres rares ou particuliers. L'action devait ainsi contribuer à resserrer les liens entre la population, la forêt jurassienne et ses propriétaires.



Ill. 1. Logo officiel de l'Année internationale de la forêt 2011 (source: Nations Unies).



Ill. 2. Un beau pin sylvestre (*Pinus sylvestris L.*) sur une crête rocheuse. Est-ce pour autant un arbre remarquable, ou ne serait-ce pas plutôt l'arbre mort à sa droite ou le petit amélanchier ovale (*Amelanchier ovalis Medik.*) au premier plan? Photo. P. Eschmann.

Le recensement d'une série d'arbres remarquables permettait également de faire un lien élégant entre l'année internationale de la biodiversité 2010 et l'année internationale de la forêt 2011.

L'idée de mettre en évidence un ou plusieurs arbres marquants n'est de loin pas nouvelle ni révolutionnaire. De nombreuses sociétés de forestiers ou de sciences naturelles ont publié de beaux ouvrages illustrés dès le début du XX<sup>e</sup> siècle sur ce thème <sup>(a)</sup>. Plusieurs arbres particuliers de notre région ont ensuite été protégés et classés comme monuments historiques (par exemple le Chêne des Bosses à Châtillon en 1950 ou le frêne monophylle de Charmoille en 1963). Plus récemment, une démarche alliant brochure et panneaux explicatifs dans le terrain a été réalisée aux Franches-Montagnes <sup>(b)</sup>. En France voisine, une association publie par exemple plusieurs guides décrivant un panel d'arbres remarquables <sup>(c)</sup>. De nombreuses communes ou cantons décrivent en outre de beaux spécimens, aujourd'hui généralement par le biais d'internet<sup>3</sup>.

Le projet lancé par le canton durant l'hiver 2010 se voulait quelque peu différent:

- Une démarche participative a été retenue. Cela signifie que les propositions d'arbres devaient avant tout provenir de la population. Cette ouverture au public, avec le concours de la presse locale, a permis d'atteindre un public plus large et non spécialiste des questions forestières.
- Seuls les arbres sis en forêt ou en pâturage boisé pouvaient entrer en considération. Il s'agissait de faire clairement le lien avec l'année internationale de la forêt. De nombreux beaux arbres isolés sont en effet présents en zone agricole ou dans les villages. Par contre, les arbres forestiers sont moins visibles et nécessitent un effort non motorisé pour aller à leur rencontre.
- L'arbre et ses abords devaient rester naturels. Il n'était donc nullement prévu d'implanter des panneaux d'information ou un balisage spécifique (qui tendent déjà à envahir le paysage). Le fait de devoir observer le peuplement forestier afin de trouver l'arbre recensé faisait donc aussi partie du concept.
- Seul le support informatique (internet) a été retenu. Par expérience, les brochures ou autres panneaux peuvent rapidement vieillir et ne plus être à jour. Pour des arbres pouvant disparaître, le support d'internet permet une réactivité appréciable.
- Les arbres retenus devaient se situer dans un endroit accessible, à proximité de chemins ou de sentiers pédestres. Il s'agissait d'éviter d'attirer du public dans un endroit dangereux (escarpé) ou dans un milieu de haute valeur naturelle (réserve forestière, zone de tranquillité pour la faune, biotope particulier).



Ill. 3. Une aubépine (*Crataegus monogyna Jacq*) aux dimensions exceptionnelles pour cette espèce en forêt communale de Courtedoux. Photo: P. Eschmann.



Ill. 4. Union entre un hêtre (Fagus sylvatica L.) et un érable (Acer pseudoplatanus L.). Une particularité visible, pour qui sait observer, au bord du sentier pédestre sous la loge de Chez Danville, Montmelon. Photo: P. Eschmann.

- L'accord du propriétaire devait être obtenu. Si la majorité des arbres répertoriés se dressent en forêt publique, quelques-uns sont sis en forêt privée. Il serait incorrect de mettre en évidence un arbre dans le cadre d'un tel projet sans l'assentiment de son propriétaire, et ce même si en Suisse le propriétaire foncier est tenu d'accepter la présence du public dans sa forêt.
- Une sélection subjective d'arbres devait être opérée par l'Office de l'environnement avec la collaboration des gardes forestiers de triage. Il s'agissait au final d'obtenir une répartition équilibrée, tant au niveau des essences (par exemple éviter douze gros chênes finalement assez semblables) que de la localisation (un arbre dans la majorité des communes du canton).

Après avoir laissé de côté certains arbres annoncés par la population (arbres secs ou dangereux, arbres situés en pleine ville), soixante-deux arbres remarquables et 266 km de propositions de parcours ont pu être retenus et publiés. Chacun de ces arbres a fait l'objet d'une fiche descriptive illustrée qui fournit différentes informations quant à l'espèce considérée et à ses particularités.

## Au fait, qu'est-ce qu'un arbre remarquable?

Le Canton a renoncé à donner une définition de la notion d'arbre remarquable. La forêt et les arbres éveillant d'intenses émotions souvent personnelles, un tel projet ne saurait dicter ce qui est beau ou ce qui sort de l'ordinaire. Une belle part de subjectivité doit donc être acceptée. En outre, de nombreuses personnes se ressourcent en forêt au pied de «leur» arbre préféré et ne souhaitent pas que cet arbre soit mis en évidence (ill. 2). La forêt jurassienne compte plus de treize millions d'arbres de plus de 12 cm de diamètre dans les forêts accessibles. Ce nombre est multiplié si les arbres en zone rocheuse, les jeunes arbres ou encore les arbustes sont pris en considération. Il est donc évident que les arbres dits remarquables ne sauraient se limiter aux soixante-deux individus retenus dans le projet cantonal.

Les arbres remarquables se caractérisaient traditionnellement par leurs mensurations. Il s'agissait d'arbres de stature imposante ou d'âge vénérable. Le canton de Neuchâtel ou le Jura français connaissent la tradition du sapin «Président» en forêt communale. Cet individu se démarque par sa hauteur ou sa rectitude. Pour le Chêne des Bosses à Châtillon, l'âge canonique s'allie à la beauté pour fonder un caractère exceptionnel (même si, comme certaines personnes, les arbres ne dévoilent pas facilement leur



Ill. 5. Très rare sur sol calcaire, un imposant châtaignier (*Castanea sativa L.*) se trouve à Charmoille. Seul de son espèce dans les forêts de la région, il a été foudroyé, mais est toujours en vie. Photo: P. Eschmann.



Ill. 6. Un peuplement remarquable de pins de montagne (*Pinus mugo subsp. uncinata [DC] Domin*) est présent dans les rochers abrupts. Gorges de Court. Photo mise à disposition par J.-C. Gerber.

âge!). A Courtedoux, c'est un diamètre considérable pour une aubépine (> 30 cm) qui permet de considérer celle-ci comme exceptionnelle (ill. 3).

Outre ces critères mesurables, d'autres caractéristiques plus qualitatives peuvent fonder le caractère exceptionnel d'un arbre. L'on peut penser à des critères esthétiques ou à des liens forts avec une légende, voire un fait historique. L'anastomose entre en un hêtre et un érable que l'on rencontre à Montmelon pourrait ainsi inspirer poètes et artistes (ill. 4).

La rareté entre également en ligne de compte, à l'instar du magnifique châtaignier et du frêne monophylle présents à Charmoille (ill. 5). D'autres arbres se rencontrent en des lieux où on ne les attend guère. Le magnifique peuplement de pins de montagne rencontré à très basse altitude (660 m) dans les Gorges de Court permet de retracer l'histoire de la végétation dans nos contrées (ill. 6). Charpié avait déjà souligné le caractère remarquable de cette relique des dernières glaciations, qui a pu se maintenir dans un milieu extrême de crête rocheuse (d).

## Conclusion

Il est de bon ton de remettre en question l'utilité de ces grands événements médiatiques que sont «l'Année internationale de...» ou la «Journée internationale de...». Pour le forestier, qui œuvre dans l'ombre des frondaisons et doit souvent se forcer à aller à la rencontre du public, une telle année constitue toutefois une formidable plateforme de communication. Dans un contexte économique difficile pour les propriétaires de forêts, il importe plus que jamais de mettre en évidence le travail réalisé gratuitement et dans l'intérêt public en forêt. Le projet de recensement des arbres remarquables, grâce à la couverture médiatique donnée par la presse de notre région, y contribue et devrait avoir permis de rappeler à la population les beautés qui se cachent à proximité. Ce projet pourra être maintenu à long terme et adapté à intervalles réguliers, par exemple par l'adjonction de nouveaux arbres qui le mériteraient. A terme, une professionnalisation de la communication sur ces arbres pourrait être réalisée, pour autant qu'un partenaire actif dans le tourisme ou la protection du patrimoine

accepte de reprendre et développer le travail réalisé jusqu'ici par l'Office de l'environnement.

Patrice Eschmann a grandi à Moutier et est aujourd'hui domicilié à Bassecourt. Ingénieur forestier EPF, il est responsable du domaine Forêts à l'Office de l'environnement du Canton du Jura.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- (a) SOCIETE VAUDOISE DES FORESTIERS: Les beaux arbres du Canton de Vaud, Säuberlin & Pfeiffer éditeurs, Vevey, 1925.
- (b) BUCHWALDER, N.; PARATTE, M.-A.: Arbres remarquables des Franches-Montagnes, 2000.
- (c) Association Bois, Monts, Lacs: Guide des arbres remarquables du Doubs. Les arbres remarquables de Franche-Comté, Tome 3, Montadroit, 39240 LEGNA, 2001
- (d) CHARPIE, A.: Quelques mots sur la flore de la Cluse de Court, *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation, 1919.

#### **NOTES**

- <sup>1</sup> A rechercher sous www.jura.ch/arbres\_remarquables (la localisation exacte sur le site pourrait varier avec le temps).
- <sup>2</sup> Le projet a été réalisé avec le concours de MM. Serge Borer (Montreux) et Xavier Junod (Bienne), à qui va notre gratitude pour le travail effectué.
- <sup>3</sup> Par exemple des arbres spectaculaires aux noms évocateurs en terres fribourgeoises (www.fr.ch/sff/fr/pub/themes/foret/arbres\_spectaculaires. htm) ou le chêne des Bosses à Châtillon/JU (www.chatillon.ch/chene\_046.htm).